RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE ABDELNABI IMMOBILIER

Siège social : 39 BD LAVOISIER, MAISON B13, 13015 MARSEILLE

RCS : Marseille D 889501730

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Date : le 1er aout 2026

Lieu : 39 BD LAVOISIER, MAISON B13, 13015 MARSEILLE

Présents :

- **Fathy ABDELNABI**, associé, propriétaire de 700 parts
- **Mohamed ABDELNABI**, associé, propriétaire de 100 parts
- **Aïda SHASHA épouse ABDELNABI**, associée, propriétaire de 200 parts

Ordre du jour :

1. Approbation des donations de parts sociales :
 - Donation de 100 parts par Fathy ABDELNABI à Maha ABDELNABI
 - Donation de 50 parts par Fathy ABDELNABI à Manar ABDELNABI
2. Mise à jour des statuts de la SCI pour refléter la nouvelle répartition des parts sociales

Déroulement de l'assemblée :

Monsieur ABDELNABI Fathy est nommé(e) président(e) de séance.

Monsieur ABDELNABI Mohamed est nommé(e) secrétaire de séance.

1. Approbation des donations de parts sociales :

Le président rappelle les donations de parts sociales intervenues :

- Fathy ABDELNABI a donné 100 parts à Maha ABDELNABI
- Fathy ABDELNABI a donné 50 parts à Manar ABDELNABI

Après délibération, les associés approuvent à l'unanimité ces donation de parts sociales.

2. Mise à jour des statuts :

Pour donner suite aux donnations approuvées, la répartition des parts sociales est désormais la suivante :

Associé(e)	Nombre de parts	Pourcentage de parts
Fathy ABDELNABI	550	55%
Mohamed ABDELNABI	100	10%
Aïda SHASHA épouse ABDELNABI	200	20%
Maha ABDELNABI	100	10%
Manar ABDELNABI	50	5%
Total	**1000**	**100%**

Les statuts de la SCI seront modifiés en conséquence pour refléter cette nouvelle répartition des parts sociales.

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités légales de publicité et de dépôt.

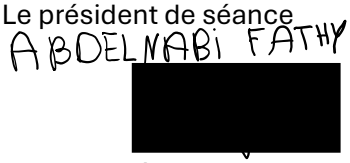
Monsieur ABDELNABI Fathy continue comme gérant de la société civile immobilière suivant l'annexe 1 des statuts. Tous les associés disposent d'un nombre de voix égal à celui des parts sociales qu'il possède comme le mentionne l'article 17.4 des statuts.

La séance est levée à 11h00.

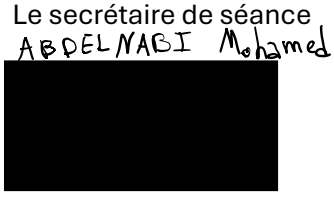
Le 1er aout 2026, à [redacted]

Signatures :

Le président de séance



Le secrétaire de séance



Les associés

